

## CFHM

L'actualité de la CFHM a été marquée par la tenue des réunions suivantes :

### Rencontre avec le préfet du Doubs

Mercredi 25 mai, le préfet du Doubs, M. Raphaël Bartolt a reçu MM. Guy Bessodes (Comité Francéclat) et Patrice Besnard (CFHM), pour une séance de travail avec ses services. Cette réunion faisait suite à la visite du préfet au salon Baselworld.

Les sujets ont porté sur la conjoncture horlogère, les projets collectifs (R&D, indication géographique, Fondation du Temps, projets à l'export et Chine). La question des relations transfrontalières avec la Suisse a aussi fait l'objet d'un échange de vues.

L'étude réalisée par le Comité de liaison des industries de main-d'œuvre (Climo) sur les allègements de charges a été remise au préfet : l'accent a notamment été mis sur le fait que, pour l'horlogerie, les mesures futures ne devaient plus uniquement porter sur les bas salaires mais aussi couvrir les salaires intermédiaires.

### Commission de normalisation horlogère

La commission s'est réunie jeudi 26 mai en matinée, à Besançon, sous la présidence de M. Patrice Besnard.

La première partie de la séance a été consacrée au bilan des réunions de l'ISO TC 114 (normalisation internationale) qui ont eu lieu les 15 et 16 mars derniers à Bâle (n/cir. n° 2446 du 15 avril 2016).

En ce qui concerne la norme **ISO 6425 Montres de plongée**, le département technique du comité Francéclat (Cetehor) a présenté ses essais de résistance à la corrosion. De nouveaux essais sont

en cours notamment pour la mise au point d'un essai d'encrassement par une eau salée comportant du sable. La Commission a également confirmé sa position sur la nécessité de traiter à part les montres en saturation qui font l'objet d'une utilisation spécifique. Rappelons que ces produits touchent peu d'acteurs. S'agissant de la norme **ISO 22810 Montres étanches**, il est à noter que l'Allemagne et la Suisse souhaitent également la modifier notamment pour ce qui concerne le test de condensation. Pour cette dernière norme, on peut remarquer que les prescriptions relatives au marquage du test de pression (exprimé en bar ou mètres) ne sont toujours pas respectées par certaines marques ou distributeurs qui continuent à utiliser les ATM, marquage non reconnu par l'ISO.

S'agissant du projet **ISO/CD Habillage de montres en matériaux durs – Exigences générales et méthodes d'essais**, la commission a confirmé sa perplexité sur le maintien d'un test de chute libre à 0,75 mètre alors que celui qui est retenu pour les montres en autres matières est fixé à une hauteur de 1 mètre. Des essais complémentaires de résistance aux chocs mécaniques doivent être effectués afin de pouvoir poursuivre les travaux.

La commission a procédé à l'examen systématique des normes françaises. Une consultation sera faite auprès des fabricants pour examiner le cas des normes sur les pierres d'horlogerie et, après la fin de l'étude par le Cetehor sur les stickers de montres, statuer sur la révision de la norme relative au cahier des charges pour les cadrans de montres.

Enfin la commission a décidé de poursuivre la réflexion sur la définition de la montre connectée à proposer à l'examen du comité ISO.

>>>

## CFHM (suite)

### Réunion Composants

L'après-midi, le **collège Composants** s'est réuni sous la présidence du vice-président de la CFHM représentant ce secteur, M. Gérard Simon.

En ce qui concerne l'évolution de la conjoncture, même si les situations sont à nuancer selon les entreprises et les produits, le tour de table a permis de constater un ralentissement du côté suisse amorcé depuis le dernier trimestre 2015. Toutefois, le développement sur d'autres marchés a permis la tenue de l'activité pour le premier semestre avec pour certaines entreprises une légère baisse. L'évolution sur le second semestre est plus incertaine et liée à l'évolution des donneurs d'ordre suisses -plus particulièrement dans le luxe- même s'il existe des opportunités de développement avec d'autres marques.

Dans le cadre des actions collectives, le Cetehor a présenté l'appareil de contrôle des aspects de surface permettant d'automatiser certaines tâches. Rappelons que cette action a été lancée à la demande des fabricants de composants et que des résultats très concrets ont été obtenus. Les entreprises intéressées peuvent se rapprocher du Cetehor (contact : M. Laurent Gwinner - 03 81 53 99 00).

S'agissant de la promotion des fabricants de composants à l'occasion des salons spécialisés comme l'EPHJ et Micronora, M. Guy Bessodes (Comité Francéclat) a proposé de la renforcer avec la réalisation d'un support spécial pour présenter les entreprises exposantes.

L'assemblée a également été informée du soutien de la CFHM à l'exposition sur l'horlogerie qui aura lieu au musée de la Contrefaçon à partir de mi-septembre. L'Union des fabricants (UNIFAB) - dont la CFHM est membre - qui pilote ce musée a souhaité obtenir notre soutien pour présenter les savoir-faire français, notamment au niveau de la fabrication des composants. Les entreprises seront donc sollicitées pour présenter des pièces et leurs métiers.

Le point a ensuite été fait sur le projet de révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom « suisse » pour les montres. L'assemblée a validé le principe d'une extension de la convention France/Suisse sur la reconnaissance des poinçons de garantie aux ouvrages mixtes.

Un échange de vues a eu lieu sur la proposition du conseil d'administration d'engager des travaux pour la création d'une indication géographique. Si ce projet concerne en premier chef les marques de montres dans leur valorisation auprès du consommateur, il permet aussi de qualifier la région de Franche-Comté dans ses multiples aspects horlogers (écoles de formation, laboratoires, sous-traitance, observatoire de Besançon). Contrairement à un simple marquage d'origine qui n'est pas un label de qualité (en l'absence d'exigences sur ce point), cette indication comportera un certain nombre de critères qualitatifs en dehors du seul lieu de production.

L'assemblée a été favorable à la mise en place d'une action collective sur la traçabilité des produits en liaison avec les exigences requises dans le cadre des normes environnementales et des travaux effectués sur l'affichage environnemental.

Les entreprises seront aussi sollicitées pour compléter l'étude du Comité de liaison des industries de main-d'œuvre sur les allègements de charges sociales. Ce travail de mise en perspective pour les années futures est d'autant plus important dans le cadre des propositions à fournir pour les élections présidentielles de 2017.

Enfin la CFHM va prévoir une extension du projet EDI horlogerie aux fabricants de composants dans le cadre des relations avec les donneurs d'ordre. La dématérialisation des factures est désormais une prescription légale (n/cir. n° 2427 du 13/11/2015 sur la dématérialisation des factures entre l'Etat et ses fournisseurs).

Enfin un appel à candidature a été effectué dans le cadre du renouvellement triennal du conseil d'administration de la CFHM dont la nouvelle composition sera validée par l'assemblée générale qui se tiendra jeudi 7 juillet à Besançon à 15h30. ■

Lu sur [www.montres-de-luxe.com](http://www.montres-de-luxe.com) (01/06/2016)

[Herbelin : partenaire de la 14ème édition de la Porquerolles Classique](#)

Lu sur [www.fashionmag.com](http://www.fashionmag.com) (29/05/2016)

[Apple Store inaugure sa nouvelle génération de magasins](#)

Lu dans *Le Temps* (25/05/2016)

[Goldgena veut bousculer la «fourmilière horlogère»](#)